

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6/2018

En date du 7 mai 2018

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Nombre de membres
en exercice : **15**

Présents : J. BUREL, M-N BIDON, B. BOURDON, Adjoint.
L. DUYSSENS, S. CHAVAZ, D. LOPES, L. RISSE, L. ROUCHOUSE M. LORiot,
C. VON ROHLAND, L. WALCKIERS.

Nombre de membres
présents : **12**

Absents excusés : J. FOURNIER pouvoir à J. BUREL, M. GAUDE pouvoir à
L. WALCKIERS, V. BASILICATA pouvoir à B. BOURDON.

Mme Laurence RISSE a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : achat d'un bon cadeau. Accord du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

1- COMMISSIONS COMMUNALES :

1-1 Urbanisme :

Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits.

DATE DE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI CCPG DECISION
18/01/2018	PC 00139717B0003 M1	GREVOT/LETO	496 route de la mairie Modification d'ouvertures	22/01/2018 Favorable 12/03/2018
09/03/2018	PA 00139718B0001	PERRIER Gérard	Lotissement 3 lots Parcelles AK 17 et AK 18	12/03/2018 Favorable le 04/04/2018
02/03/2018	PC 001 397 18 B 0001	NIOUKY Jean-Louis	444 route de Divonne - parcelle AB 127p 568 m ² Maison individuelle	06/03/2018 F 25/04/2018
09/03/2018	DP 001 397 18 B 0001	BETHMANN Oliver	Division de parcelle – parcelle AB 40 N° 9 les poncettes	12/03/2018 F 04/04/2018
09/03/2018	PC 001 397 18 B 0001	VAN SANTEN Frédéric	444 route de Divonne – parcelle AB 127p Maison individuelle	16/03/2018 F 25/04/2018
19/03/2018	DP 001 397 18 B 0002	HOPKINS	N° 12 les poncettes - AB 43 Ouverture d'une fenêtre de toit	21/03/2018 Tacite au 19/04/2018

Autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour une modification de façades (isolation extérieure) de la résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX (Délib 2018-05-01) : Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux d'isolation des façades de la résidence Jean-Louis Giboudeaux au N° 7 les Courtonnes, nécessitent le dépôt d'un dossier d'urbanisme.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer un dossier de déclaration préalable.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et R. 421-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à déposer et à signer, au nom de la Commune, un dossier de déclaration préalable pour une modification de façades, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

1-2 Finances :

Achat d'un bon cadeau (Délib 2018-05-02) : Madame le Maire expose qu'à l'occasion de la fin de l'année scolaire, elle souhaite que la municipalité témoigne sa reconnaissance à Madame Noémie VALLEE, stagiaire de l'enseignement, pour le travail effectué au sein des services scolaires durant 3 années.

Elle propose de lui offrir un bon cadeau d'une valeur de **150 €** à cette occasion. Cet achat nécessite l'accord du conseil municipal.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents **donne un avis favorable** à l'achat d'un bon d'achat d'une valeur de **150 €** au profit de Mme Noémie VALLEE.

Dit que le règlement sera effectué sur l'article 6232 – fêtes et cérémonies.

1-3 Travaux :

L'étude des travaux de la Route de l'église et route de la Douane avancent, les demandes de subventions sont en cours. Les vidéoprojecteurs ont été installés dans les 3 classes de primaire de l'école J. JANIER. Le toboggan de l'Espace Paul BONNEAU est remplacé. Les travaux sur la fontaine, route de la Mairie, devraient débuter vers le 15 juin.

Pollution par hydrocarbures : Remerciements à Jules, Bernard, David et Ludovic pour leur aide. Grâce au curage des fossés effectués 2 semaines plus tôt, une catastrophe a pu être évitée. L'entreprise VALLIER a nettoyé les fossés ce jour et reviendra mercredi pour une dépollution.

1-4 Scolaire

Approbation du règlement intérieur des services scolaires (Délib 2018-05-03) : Madame le Maire rappelle la décision de municipaliser le service périscolaire en septembre 2015. Elle précise que les tarifs votés le 30 juin 2015, délibérations N° 2015-06-09, 2015-06-10 et 2015-06-12 restent inchangés.

Elle donne ensuite lecture du règlement intérieur actualisé de ce service, qui prendra effet à la rentrée scolaire 2018/2019.

Elle rappelle que ce service comprend l'accueil périscolaire et la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le règlement intérieur pour l'année scolaire 2018/2019 annexé est accepté dans sa totalité.

Suite à un changement du système pour l'accord des dérogations scolaires, la commission est reportée.

1-5 Commission information communication : Il est rappelé que la commission est encore en attente d'articles pour le prochain bulletin municipal.

2 - CHOIX D'UN GENTILE POUR DESIGNER LES HABITANTS DU DEPARTEMENT DE L'AIN

(Délib 2018-05-04)

Depuis l'annonce de M. Jean Deguerry, président du Conseil départemental de l'Ain, le 17 janvier 2018, de trouver un gentilé, les habitants de l'Ain, plusieurs médias ont spontanément fait des propositions pour trouver ce nom. Dès lors, le Département de l'Ain a désigné un comité chargé de piloter la démarche. Composé de membres emblématiques ayant tous un lien privilégié avec l'Ain, ce comité a sélectionné 3 gentilés :

Initiaïn / Initiaïne : C'est à partir du XIII^e siècle que la déclinaison latine de ce qui allait devenir plus tard Ain prend la forme de Ynnis, puis innis. Si le sens de cette version latine reste en bonne partie encore obscure, la résonance avec le mot « initiative » mérite d'être soulignée.

Aindinois / Aindinoise : C'est à partir de 1337 que la forme latine du mot Ain évolue vers Indis. Cette proposition entre par ailleurs en cohérence avec le nom donné aux habitants de Pont-d'Ain (Pondinois / Pondinoise) qui sont les seuls dans le Département à intégrer l'Ain dans leur gentilé local.

Ainain / Ainiaïne : Le nom du département sert de préfixe à cette proposition qui se décline de façon originale au féminin.

Monsieur Deguerry, Président du Conseil départemental de l'Ain, souhaite que les communes soient associées à cette consultation.

Madame le Maire demande à l'Assemblée son avis sur les trois propositions.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

le Conseil Municipal choisit le gentilé « **Aindinois / Aindinoise** ».

3 – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Conseil communautaire :

Mise à disposition des ouvrages eaux pluviales *(Délib 2018-05-05)* : Mme le Maire présente le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages eaux pluviales proposé par la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) depuis janvier 2018.

Elle explique que dans le cadre du transfert de la compétence des eaux pluviales, la commune va mettre à disposition les ouvrages concernés conformément au procès-verbal ci-joint, précisant l'objet, la désignation des biens mis à disposition, et les conditions de cette mise à disposition.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de donner son accord sur ce transfert de compétence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des eaux pluviales,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce document

Commissions communautaire

Social-santé : Un service médical de garde au sein de la Maison de retraite de Tougin est ouvert le samedi et dimanche de 8 h à 20 h.

Sur le site de la CCPG est proposée la liste des médecins généralistes et spécialistes du Pays de Gex. La maison médicale de Versonnex est ouverte depuis le 2 mai 2018.

Pour inciter les internes à venir dans le Pays de Gex, une allocation d'aide au logement de 600 €/mois leur est accordée. Actuellement 4 internes sont accueillis chez des médecins généralistes.

Scolaire : Prochainement un BAC Pro « service à la personne » existera au lycée de St Genis-Pouilly.

4 – DIVERS :

Avancement du projet « commune nouvelle » : Une réunion est prévue avec les élus des 3 conseils municipaux le 15 mai prochain à Versonnex. La première réunion publique destinée aux habitants des trois communes se tiendra à SAUVERNY, salle BONNEFOY, le mercredi 23 mai 2018.

Enquête publique relative au programme de gestion des espèces exotiques envahissantes : Suite à l'enquête publique "relative au programme de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), porté par la CCPG et préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement", Monsieur Bron, commissaire enquêteur, a sollicité de votre part la transmission rapide des registres d'enquête en y apposant simplement le cachet de la commune à l'emplacement prévu à la fin du registre ainsi que de la délibération du conseil municipal **si le conseil municipal a délibéré**. Dans le cas contraire, il sera noté simplement dans le rapport que la commune n'a pas jugé utile de délibérer. La commune n'a pas jugé utile de délibérer sur ce sujet. Le registre a été transmis dans les délais impartis. Les communes doivent les conserver dossiers.

Mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), proposition de mutualisation.

Objet du marché : Accompagnement à la mise en conformité RGPD pour la CC du Pays de Gex, ses 27 communes adhérentes et ses syndicats (Total 35).

Les prestations attendues pour chacune des 35 entités : Les prestations attendues doivent strictement correspondre aux préconisations faites par la CNIL et permettre, sur l'ensemble des entités contactantes, la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données) et de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil. Dans un premier temps les communes doivent donner un avis sur cette mutualisation, une délibération sera prise ultérieurement.

J. BUREL a participé à une réunion avec plusieurs associations du village en préparation de la fête du village qui aura lieu le 9 juin. L'apéritif sera offert par la commune.

Recrutement de deux jeunes possédant le permis de conduire pour remplacement des agents des services techniques durant les congés d'été.

La traditionnelle marche organisée par le Centre de première intervention de Sauverny aura le dimanche 3 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20 h.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 11 juin 2018 à 20.30 h.